

# entreprises fluviales de France

## COP 26 : le tourisme fluvial passe aux actes

Moins de 6 mois après la [signature des Engagements pour la croissance verte \(ECV\)](#) par E2F, qui marquent à ce jour le seul engagement interprofessionnel en faveur de la décarbonation dans le secteur des transports en France, les entreprises passent aux actes.

Après Bateaux Parisiens/Batobus, Batorama à Strasbourg, la Compagnie du Lac d'Annecy et la compagnie d'Aix-les-Bains, la compagnie Vedettes de Paris s'engage dans la décarbonation complète de sa flotte de bateaux et [signe la déclaration de Glasgow](#) sur l'action climatique dans le tourisme.

Plusieurs autres compagnies partout en France amorcent la transition avec les acteurs de la filière dans le cadre de la stratégie de verdissement portée par E2F et appuyée par VNF (#vertlefluvial).

À l'occasion de cette quinzaine placée sous le signe du climat et de la COP26, [Vedettes de Paris](#) annonce le lancement des études de conception d'un mode de propulsion électrique inédit par son ampleur et les technologies employées.

Forte de ses cinq unités naviguant à Paris depuis le pied de la Tour Eiffel, l'entreprise de croisière sur la Seine se veut responsable et engagée face aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique. Vedettes de Paris a des objectifs ambitieux : la mise en chantier de son **premier bateau électrique** au printemps 2022 et la **conversion électrique de l'intégralité de sa flotte** avant les Jeux Olympiques 2024. Un chantier de 7,5M d'euros en faveur de l'écologie.

À terme, la décarbonation de Vedettes de Paris **évitera la consommation de 370 000 litres de gasoil par an**, soit la production de 1 000 tonnes de CO2 annuellement ainsi que le rejet d'émission de particules néfastes pour l'environnement et la santé.

### Les ECV, pour une filière fluviale intelligente, innovante et durable

Les Engagements pour la Croissance Verte (ECV) signés par E2F, pris pour une période de 4 ans, visent à renforcer le partenariat entre d'une part l'État ainsi que les gestionnaires d'infrastructures portuaires et fluviales et d'autre part les opérateurs économiques de la filière. Ils doivent **faciliter le verdissement des flottes** et la **transition énergétique du secteur** et valoriser le savoir-faire de ce dernier et son engagement au service de la transition écologique.

Dans le cadre des ECV, Entreprises Fluviales de France (E2F), l'État, Voies navigables de France et les porteurs de projet s'engagent mutuellement à :

- Réduire de 20% les émissions de GES du fluvial d'ici 10 ans ;

#### Contact :

Vanessa Girardeau - 07.86.03.24.77

[vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)

- Favoriser l'électrification des quais sur chaque bassin de navigation ;
- Expérimenter les solutions alternatives de motorisation à faibles émissions et faciliter les expérimentations en matière de motorisation innovante.

---

*Entreprises fluviales de France (E2F) est une organisation professionnelle représentative au niveau national, reconnue par le Ministère des transports, fédérant les transporteurs fluviaux français. La Fédération réunit toutes les familles professionnelles du transport fluvial : artisans bateliers, armateurs, opérateurs en compte propre, transporteurs de passagers, croisiéristes, péniche hôtels.*

**Le transport fluvial a de nombreux atouts économiques :**

- **Capacité** : les volumes et charges transportés par voie d'eau sont très supérieurs à ceux qui peuvent l'être par les autres modes de transport de fret.
- **Fiabilité** : grâce à son réseau et à son maillage, le réseau offre une disponibilité maximale sans embouteillage. Les livraisons par voie fluviale respectent les délais, même au cœur des agglomérations.
- **Simplicité d'utilisation** : l'utilisation de la voie d'eau évite les pertes de temps en formalités administratives pour du transport exceptionnel ou la préparation d'itinéraires. Le transport fluvial permet également de stocker en même temps de grandes quantités de marchandises.
- **Sécurité** : les accidents sont particulièrement rares sur la voie d'eau. Le vol ou la dégradation des marchandises sont réduits au minimum.
- **Coût** : pour de nombreux types de marchandises et du fait de la massification des chargements le transport fluvial est une solution compétitive.

**Le transport fluvial : un mode économique et écologique qui génère de faibles externalités environnementales sur les territoires.**

**Contact :**

Vanessa Girardeau - 07.86.03.24.77  
[vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)